

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

Administrateur

Concours externe 2021

MEILLEURES COPIES

Les informations contenues dans cette brochure
s'appliquent au concours ouvert en 2021.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Service des Ressources humaines
233 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

<http://www2.assemblee-nationale.fr/informations-pratiques/concours-et-recrutement>



SOMMAIRE

	Page
Les épreuves écrites du concours	3
Composition portant sur les problèmes politiques, internationaux, économiques et sociaux du monde contemporain	4
Composition portant sur la science politique et le droit constitutionnel	19
Épreuve de questions à réponse courte portant sur l'économie et les finances publiques (<i>3 copies ex aequo</i>) :	
- Copie 1	34
- Copie 2	51
- Copie 3	68

Le présent recueil est constitué des copies originales numérisées ayant obtenu la meilleure note décernée par le jury dans chaque épreuve ou, le cas échéant, chaque option.

LES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR

Le concours externe d'administrateur comporte des épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Lorsque les épreuves comportent plusieurs options, celles-ci sont choisies par le candidat lors de l'inscription et **ne peuvent plus être modifiées par la suite**.

I. – PHASE D'ADMISSIBILITÉ

L'admissibilité comporte obligatoirement quatre épreuves communes à tous les candidats et une épreuve à option.

1. Composition portant sur les problèmes politiques, internationaux, économiques et sociaux du monde contemporain (*durée : 5 heures - coeff. : 4*)
2. Composition portant sur la science politique et le droit constitutionnel (*durée : 4 heures - coeff. : 4*)
3. Note de synthèse à partir d'un dossier se rapportant à des problèmes juridiques (*durée : 5 heures - coeff. : 4*)
4. Épreuve de questions à réponse courte portant sur l'économie et les finances publiques (*durée : 4 heures - coeff. : 4*)
5. Épreuve pratique portant au choix du candidat sur l'une des options suivantes (*durée : 4 heures - coeff. : 3*) :
 - droit de l'Union européenne
 - droit social / droit du travail
 - droit administratif
 - droit civil / droit pénal

Cette épreuve a pour objet d'apprécier les capacités d'analyse et de raisonnement des candidats à partir de situations ou problèmes concrets.

II. – PHASE D'ADMISSION

L'admission comprend l'épreuve écrite suivante :

1. Épreuve écrite de droit parlementaire (*durée : 3 heures - coeff. : 3*).

Concours de recrutement des administrateurs

Culture générale

29/04/2021

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro de placement :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

 Concours : Administration Assemblée Nationale Né(e) le :
 Épreuve : Culture générale Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Gouverner est-il un art ou une science ?

En 1793, Lavoisier était condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Son président déclarait alors en direction du condamné : « La République n'a pas besoin de savants ». La chose publique (res publica) et sa gestion (le gouvernement) seraient donc des éléments étrangers à toute science, car objets du politique.

« Gouverner, c'est contraindre » écrivait Georges Pompidou (le vaud gordin). Ainsi, l'exercice du pouvoir politique impliquerait un recours à la force, à la persuasion. Selon Machiavel (le prince), gouverner est un art avant toute chose, celui de conserver le pouvoir. Il apparaît dès lors que gouverner revêt une dimension particulière en démocratie, régime politique caractérisé par une certaine incarnation du pouvoir politique, par suite, du gouvernement (Claude Lefort, écrits sur le politique). Gouverner en démocratie implique par ailleurs la poursuite

de buts politiques identifiés, telle la poursuite du bien commun et de l'intérêt général.

La notion d'art renvoie sous l'Antiquité à celle de don. L'artiste est une personne dotée d'un talent inné, offert par les Dieux, et qui peut donc se révéler chez tous les individus. L'usage de ce talent par la personne dotée relève alors du devoir. Par la suite, à la Renaissance, la notion d'art tend à s'objectiver, à se techniciser, comme peuvent par exemple en témoigner les travaux et œuvres de Léonard De Vinci. Art et technique ne sont donc pas des notions incompatibles.

Quant à la science, elle renvoie à la raison des hommes, à des faits objectifs. La science repose sur des connaissances concrètes, des démarches rigoureuses et exemptes de considérations morales, religieuses ou encore idéologiques. La science se veut ainsi au service de la raison et de l'objectivité. Pour ce faire, la science et la technique reposent sur des enseignements, des recherches, afin de fabriquer des experts.

L'idée d'une science du gouvernement renvoie ainsi à l'idée selon laquelle il faudrait être

un expert de la chose publique, être capable pour gouverner. Dans ses leçons de l'an III à l'École normale, Volney évoquait déjà la "science des gouvernements". La question de la nature du gouvernement (art ou science) est donc ancienne. Pour autant, cette question semble se poser en des termes plus forts au sein de nos démocraties contemporaines. En effet, dans un monde de plus en plus complexe, mondialisé, l'exercice de gouverner apparaît de plus en plus technique et de moins en moins politique. Cette impression est largement relayée par l'opinion publique qui dénonce, voire s'oppose à une "élite" technocratique qui aurait pris la place du politique (Chloé Bruin, les invisibles de la République), ce qui n'est pas sans faire écho aux théories du complot (Raoul Girardet, Mythes et mythologies en politique).

En effet, si le gouvernement est devenu une science, alors il n'est plus accessible aux citoyens. Une tension se fait alors jour entre la promesse démocratique et l'exercice du pouvoir en démocratie. Les peuples démocratiques sont en effet de plus en plus exigeants au fil du temps concernant le principe d'égalité (Tocqueville, De la démocratie en Amérique). Dans un monde de plus en plus complexe, le politique semble ainsi reculer au profit de la

technique. l'exercice de gouverner, notamment en démocratie, relevant donc plus de la science que de l'art.

Gouverner, notamment en démocratie, est-il devenu un exercice réservé à des experts ?

Le gouvernement a toujours reposé sur des considérations techniques et scientifiques, bien que le politique puisse être parfois assimilé à un art (I).

Gouverner en démocratie aujourd'hui appelle en tous les cas une certaine technicité dans l'exercice du pouvoir, qui ne doit cependant pas prendre le dessus sur le politique (II).

*

*

*

Le principe du bon gouvernement a toujours reposé sur des considérations techniques et scientifiques (A).

La chose publique a longtemps été considérée comme une affaire réservée à des experts et aux meilleurs, y compris en démocratie.

Gouverner a longtemps été envisagé d'un

4.14.

Nom de naissance : _____



Prénom : _____

Numéro de placement : _____

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

17.5 / 20

Concours : Administrateur Aménageur territorialÉpreuve : Culture générale Session : 2021**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

part de une capacité. Ainsi, selon Platon (Protagoras) le gouvernement de la cité doit revenir de droit aux philosophes, seuls à même de s'extraire de l'opinion et de viser le bien commun. Machiavel (Le prince) envisage également le gouvernement sous l'angle de la science. Le politique doit s'appuyer sur des conseils éclairés pour gouverner, et ainsi correctement manier les instruments du pouvoir et du gouvernement. Selon Paul Veyre, Machiavel envisage le prince comme un propriétaire de ranch avec des animaux non-domestiqués. Il lui fait une technique et des outils pertinents afin de domestiquer son ranch. La question de la capacité touche également les citoyens en démocratie. Pour Cicéron et sous la Rome antique, les citoyens doivent être vertueux s'ils souhaitent participer au gouvernement de la République (Clément Bar, Histoire de l'enfance à Rome).

la science du gouvernement reste cependant

5 / 14

soumise et dépendante du pouvoir politique qui se trouve irrésistible du pouvoir de gouverner.

Sous l'Ancien Régime en France, les conseillers du Roi jouent un rôle très actif auprès de ce dernier et dans le gouvernement de la France. Par ailleurs, leurs conseils restent soumis à l'appréciation du pouvoir politique détenu par le Roi. De nombreuses réformes avancées par Richelieu (Testament politique) ou par Vauban (Traité du gouvernement des places fortes) sont ainsi restées sans suite. Pour paraphraser Vincent Auriol alors Président sous la IV^e République : « les conseils s'arrêtent au seuil de la décision ». Par définition, le pouvoir politique qui gouverne n'est jamais en situation de compétence liée, ce qui le différencie de certaines autorités administratives. Le pouvoir politique est souverain, ce qui le distingue de tous les autres.

En outre, une simple gestion des affaires publiques sans politique, sans art de gouverner, peut se révéler problématique en temps de crise ou d'émancipation. Marc Bloch (L'étrange défaite), De Gaulle (Mémoires de guerre) ou encore Maurice Garçon (Journal 1939-1945) ont tous reproché au gouvernement

d'avant-guerre et aux institutions de la III^e République, le ne pas avoir su gagner la guerre de 1940, par défaut d'ambition politique, de résistance aux régimes autoritaires.

*

L'exercice du pouvoir politique, du gouvernement, a pu mobiliser des concepts qui servaient davantage à l'art qu'à la science du gouvernement (B).

La figure de l'homme providentiel en politique réfère directement au gouvernement comme un art au sens antique du terme.

"les grands hommes" surgissent dans les périodes de crise pour mieux les dépasser (Raoul Girardet). Le surgissement dans l'histoire renvoie à la figure de l'artiste sous l'Antiquité, doté d'un talent par les Dieux. La figure de l'homme providentiel se distingue du forgeron qui, selon Elaubert, "est toujours mauvais". Contrairement à ce dernier, il crée une fin au pouvoir les conditions de son propre dépassement (Cicéron sous la République romaine ; De Gaulle en 1940 et en 1958). L'homme providentiel est à ce titre habité par le sens de l'Etat, et pratique alors l'art du bon gouvernement.

L'utopie en politique consacre également le gouvernement comme un art et non une science. L'utopie en politique se base sur une idéologie et implique le renversement de l'ordre des choses telles qu'elles sont établies. À ce titre, l'utopie politique régit la science et les données empiriques, elle définit un idéal pour celui qui la pense (Thomas More, Utopia). L'utopie s'engage ainsi du politique pour « changer la vie » et associe donc le gouvernement à un art au service d'une idéologie. Poursuivie à l'extrême, l'utopie comme toute idéologie risque cependant de mener au totalitarisme (Hannah Arendt, Les origines du totalitarisme) et ainsi à la négation même du politique par l'usage de la force (Jacques Semelin, Purifier et détruire).

Gouverner implique donc la science et l'art à des degrés divers selon les régimes politiques. Les deux s'entremêlent mais restent distincts. Un avantage semble tout de même émerger au sein de nos démocraties contemporaines au profit de la science et de la technique du gouvernement.

*

*

*

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro de placement :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

17/8/21

Concours : Administrateur Assemblée nationaleÉpreuve : Culture généraleSession : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

L'exercice du gouvernement semble aujourd'hui s'être technicisé en démocratie, ce qui n'est pas sans créer un certain malaise dans la société (A).

Gouverner en démocratie aujourd'hui s'apparente à un exercice de plus en plus technique et inspire des méthodes scientifiques.

Parce qu'elles « institutionnalisent le conflit politique » (Claude Léfort, Écrits sur la politique), les démocraties portent en elles-mêmes une certaine complexité. En outre, le monde dans lequel elles évoluent tend à s'avérer et à se complexifier lui aussi. Pour faire face à ces deux facteurs, la démocratie tend à se techniciser (Barthes, Calvo, Lascaux, Agir dans un monde incertain), et le gouvernement à davantage s'appuyer sur des indicateurs techniques de plus en plus nombreux (Alain Supiot, La gouvernance par les nombres). Cette technicité toujours plus forte est également le fruit d'une société démocratique.

à l'autorité se fait de plus en plus rare. En démocratie, les décisions publiques doivent passer devant le « tribunal de la raison » de Kant. Les citoyens savent comprendre et refusent de plus en plus fermement l'arbitraire en démocratie. Ce déclin de l'autorité des gouvernants face à une société de plus en plus instruite et éduquée, mène à rechercher dans la science et la technique un fondement légitime aux choix publics (Marcel Gauchet, Comprendre le malheur français). La démocratie entretient donc une technicité toujours plus forte des politiques publiques.

Dans le même temps, cette technicité toujours plus forte crée un sentiment de frustration chez le citoyen qui ne les comprend pas toujours. Le ressentiment se fait alors jour contre une classe politique accusée d'être déconnectée du peuple (Cynthia Fleury, Ci-gît l'amer). Les élites administratives, conseillères de la politique, sont alors blâmées, comme ce fut le cas lors du mouvement dit des « gilets jaunes ». Le gouvernement, qui en démocratie est réputé pouvoir être exercé par tout citoyen, cacheraient un vers caché (Daniel Casmir), ce qui alimente un sentiment

anti-élites, largement exploitée par les partis populistes (Jørn-Werner Müller, Qui est-ce que le populisme ?)
L'intégration des démocraties dans des systèmes supra-rationnels renforce ce sentiment de très grande technocratie du gouvernement au détriment de l'art et du politique. En son temps, De Gaulle fustigeait la Commission européenne, "cet aréopage technocratique, azariste et irresponsable".
Les démocraties font alors face à une certaine désaffection inquiétante, notamment de la part des jeunes générations qui semblent se plus distinguer les experts du politique (Yasha Mavris, Le peuple contre la technocratie).

*

L'art de gouverner, qui demeure le propre du politique, reste cependant bien présent au sein des démocraties contemporaines, et se manifeste sous bien des formes (B).

Le politique reste en démocratie le maître du temps et de l'opportunité.

A ce titre, la crise sanitaire que traverse la France a montré que le gouvernement, s'il entendait décider en s'appuyant sur l'avis d'un conseil d'experts, restait libre de ses choix en termes de politiques.

publiques. Cet exemple illustre de manière claire la distinction qui demeure entre la science, la technique que le gouvernement naïf, englaie, et le politique c'est-à-dire l'art de gouverner et de juger de l'opportunité des lois publiques. La théorie dite des "fenêtres d'opportunité" partage de la même idée : le temps de la science n'est pas forcément celui du politique et du gouvernement, même si il est vrai que sur certains sujets comme l'écologie, ces deux temps ont tendance à se rapprocher (Pierre Caye, Durer). Gouverner procède donc bien d'un art, dans la manière d'utiliser les instruments de la démocratie technique (Larocque et Algan, Gouverner par les instruments).

Gouverner en démocratie s'apparente également à un art en raison de la responsabilité politique de ceux qui gouvernent. Gouverner en démocratie implique de se confronter directement ou indirectement au suffrage qui n'est pas caractéristique. Le suffrage en démocratie se repose ainsi sur aucune justification de la part de l'électeur. Il est par définition un acte purement politique. Affronter le suffrage, mais aussi les nouvelles formes de contre démocratie (Pierre Rosanvallon), implique de la part des gouvernants qu'ils écoutent les citoyens, qu'ils prennent en compte les réalités politiques, qu'ils échappent en partie à la science et à la technique. La responsabilité politique 12 / 14

Nom de naissance : _____



Prénom : _____

Numéro de placement : _____

Né(e) le : _____

11/9

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

17.5 / 20

Concours : Administrateur Am. l'Es. nationaleÉpreuve : Culture générale Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

des gouvernements en démocratie fait de la politique, le gouvernement, un art. Pour reprendre la formule de Talleyrand : « On peut tout faire avec des baïonnettes, sauf s'asseoir dessus ».

Gouverner en démocratie semble ainsi être devenu un exercice technique inspiré par les méthodes scientifiques, ce qui peut susciter une certaine incompréhension de la part des citoyens. Gouverner demeure pour autant bien un art, en ce sens que cet exercice demeure du ressort de la politique.

*

*

*

Gouverner semble donc convoquer les arts et la science. Si les gouvernements s'appuient depuis des siècles sur la science pour fonder leurs décisions, la prise de décision en démocratie semble s'être

13 / 14

imprégnée d'une dimension plus technique ces dernières années, suscitant parfois une certaine défiance du citoyen. Pour autant, gouverner reste un rôle éminemment politique qui ne saurait se confondre avec la science ou la technique. La responsabilité des gouvernants fonde leur légitimité à décider au nom de l'intérêt général et marque leur singularité par rapport à la science ou encore à l'administration.

Résoudre la confusion présente à l'égard de plusieurs citoyens entre technique et politique passe par un effort d'explication du fonctionnement de nos régimes démocratiques et du mode de prise de décision. Pour reprendre les mots de Régis Debray : « La République se peut se faire qu'avec des républicains en esprit ».

Concours de recrutement des administrateurs

Science politique et droit constitutionnel

29/04/2021



(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

16 / 20

Concours : AdministrateurÉpreuve : Science politique et droit constitutionnel Session : 2021**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Pouvoir législatif et Parlement

Dans un récent rapport d'information, la commission des lois du Sénat fait état de la difficulté pour le Parlement à exercer le pouvoir législatif, tout particulièrement pendant la crise sanitaire. En effet, les chiffres transmis en 2021 par le Secrétariat général du Gouvernement indiquent que plus de soixante-dix ordonnances ont été prises en 2020, soit un doublement par rapport à l'habitude.

Cet accroissement conjoncturel du nombre d'ordonnances, lesquelles peuvent être vues comme l'exercice du pouvoir législatif par le Gouvernement, révèle en fait une tendance structurelle observée dans la plupart des démocraties modernes et par laquelle le pouvoir législatif du Parlement semble fragilisé.

Ce phénomène peut paraître surprenant dans la mesure où, conformément à la théorie de la séparation des pouvoirs élaborée par Montesquieu dans son ouvrage De l'esprit des lois, telle qu'elle a été appliquée à l'époque moderne, le Parlement devrait être le titulaire principal, si ce n'est exclusif, de ce pouvoir. Le pouvoir législatif, défini comme la capacité d'adopter des lois, le plus souvent par décret, se distingue ainsi du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. Le Parlement, en ce qu'il est composé d'une

ou plusieurs chambres et de représentants capables de faire émerger la volonté générale par la délibération, se présentait dès lors comme le titulaire privilégié du pouvoir législatif. Si la séparation des pouvoirs ainsi réalisée a pu prendre différentes formes selon les pays et les époques, elle a été consacrée en France par l'article XVI de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 (DDHC).

Pour autant, il convient d'observer le caractère idéal type de la théorie de la séparation des pouvoirs, que Montesquieu entendait d'abord comme équilibre des pouvoirs. Il en résulte d'une part que le Parlement n'exerce pas uniquement un pouvoir législatif, et qu'il a ainsi été rapidement doté de missions de contrôle des autres pouvoirs. D'autre part, ce n'est qu'exceptionnellement que le Parlement a pu être l'unique titulaire du pouvoir législatif. Le plus souvent, ce pouvoir est en effet fragmenté et partiellement distribué, c'est-à-dire exercé en partie par d'autres institutions, telles que le peuple lui-même, le juge ou le Gouvernement.

Or, il apparaît que la capacité du Parlement à exercer le pouvoir législatif soit concurrencée de manière croissante par ces autres titulaires, alors même que les modalités d'exercice de ce pouvoir par le Parlement vont strictement encastrées. Ainsi, tandis que le pouvoir exécutif se trouve à l'origine de plus de trois quart des lois en France, au Royaume-Uni comme aux Etats-Unis,

la délibération législative parlementaire est critiquée pour son apparence chaotique et son manque d'efficacité.

Dès lors, dans quelle mesure le Parlement est-il encore le titulaire légitime du pouvoir législatif ?

Désigné par la théorie de la répartition des pouvoirs comme le titulaire privilégié du pouvoir législatif, le Parlement est concurrencé dans l'exercice de ce pouvoir qui est par ailleurs strictement encadré (I).

C'est aujourd'hui avec une difficulté croissante que le Parlement assure l'exercice, alors même qu'il en demeure le principal titulaire, ce qui suppose une application renouvelée de la répartition des pouvoirs (II).

*

*

*

Si le Parlement apparaît comme le titulaire logique du pouvoir législatif tel qu'il résulte de l'application de la théorie de la répartition des pouvoirs, celle-ci lui attribue d'autres pouvoirs (A).

Les constitutions de démocraties modernes ont appliqué la théorie de Montesquieu de telle manière que le Parlement est apparu comme titulaire privilégié du pouvoir législatif (1).

L'idée de répartition des pouvoirs, combinée à celle de souveraineté, a désigné les assemblées comme titulaires logiques de ce pouvoir. Dans la mesure où la volonté est générale, selon la conception rousseauiste, la loi en est devenue le principal vecteur, face à l'arbitraire. Ainsi, selon l'article VI de la DDHC, "la loi est l'expression de la volonté générale."

Dans Principes du gouvernement représentatif, Bernard Manin montre que c'est en raison de leur capacité délibérative, tout en maintenant un principe de distinction, que les assemblées représentatives ont été dotées du pouvoir législatif, car perçues comme le mieux à même de l'exercer efficacement et dans le respect de la volonté générale.

Cette attribution a été réalisée de différentes façons. Appliquant strictement l'idée de répartition des pouvoirs, les contributeurs de Philadelphie ont, en 1787, fait du Congrès américain le titulaire exclusif du pouvoir législatif (article 1^{er} de la Constitution), le Président en étant officiellement privé. En France, pour la même raison, les premières années révolutionnaires ont refusé l'existence de tout pouvoir réglementaire, la loi et le pouvoir législatif étant sacralisés. Si, conformément au vœu de Barnave, le roi a en 1791 été présenté comme co-titulaire du pouvoir législatif, les révolutionnaires ont privilégié l'Assemblée dans ce rôle. En Angleterre, le Parlement est également apparu comme titulaire privilégié du pouvoir législatif, la loi n'étant de jure bornée par aucune limite. Cette conception de parlement comme souverain a perduré jusqu'à ce jour, cette souveraineté s'exprimant par la loi. L'article 21 de la Constitution du 4 octobre 1958 donne ainsi au Parlement comme première mission de voter la loi.

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro
de placement :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

18 / 20

Concours : AdministrateurÉpreuve : Science politique et droit constitutionnel Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Toutefois, dès l'origine, le pouvoir législatif n'est pas l'unique pouvoir du Parlement, la répartition des pouvoirs trouvant à s'appliquer également (2).

C'est en effet, avant toute autre, l'idée que "le pouvoir arrête le pouvoir" qui a été retenue dans la théorie de Montesquieu. En ce sens, la mission de contrôle des autres pouvoirs est apparue comme centrale dans l'action du Parlement. Avant même de disposer du pouvoir législatif, le baronage anglais, constitué en Parlement, s'était ainsi affirmé face au roi Jean Sans Terre pour exiger l'application de la Magna Carta en 1215. Le Parlement dispose donc d'autres pouvoirs, en plus du pouvoir législatif. Parmi ceux-ci figurent par exemple le pouvoir exécutif, à travers le vote du budget ou l'approbation de nomination, ainsi qu'un pouvoir judiciaire à travers diverses procédures, comme la Haute Cour (Article 68 C) sous la II^e République.

Il importe de noter de relever que le pouvoir législatif n'est pas toujours exercé par toutes les chambres composant le Parlement. Par exemple, ce n'est qu'en 1869, sous le Second Empire, que le Corps législatif partageait son pouvoir législatif avec le Tribunal.

*

En raison du caractère idéal-typique de la répartition des pouvoirs, le Parlement est concurrencé dans l'exercice du pouvoir législatif, lequel est par ailleurs strictement encadré (B).

Si l'application souple de la théorie de Montesquieu a permis au Parlement de disposer d'autres pouvoirs, elle implique qu'il n'est pas substituable du pouvoir législatif (1).

Il est effectivement exceptionnel à tout le moins, régimes d'assemblée compris, que le Parlement dispose de l'entièreté de ce pouvoir. Il est concurrencé d'abord par le peuple, qui peut sous la V^e République exercer sa souveraineté par le référendum plutôt que par ses représentants (article 3C). Surtout, il est concurrencé par l'Exécutif. Même quand celui-ci n'est pas doté de l'initiative législative, il se trouve dans les démocraties modernes qu'il joue un rôle majeur en matière législative. Ce caractère est accentué dans certains régimes, notamment quand l'Exécutif dispose d'armes importantes dans la procédure législative. La V^e République a particulièrement marqué cette dimension, en dotant le Premier ministre du droit d'initiative législative (article 39C) et le Gouvernement du droit d'amendement (article 44C), si bien que pour Nicolas Kourtellos (La force de Gouverner), "le pouvoir

exécutif a, au fond, absorbé le pouvoir législatif. Le Royaume-Uni n'échappe pas à cette tendance, puisque 9/10 des lois votées le sont sur la base d'initiative du Cabinet.

La concurrence est ensuite celle du juge, qui dans certains Etats, comme l'Afrique du Sud, possède un pouvoir de réécriture directe de la loi. S'ajoutent d'autres instances concurrençant aux niveaux infra-national et supra-national. En Italie, les régions exercent ainsi le pouvoir législatif dans certains domaines. La construction européenne, pour sa part, a retiré aux Parlements nationaux une partie de leur pouvoir législatif, étant dotée par exemple de compétence exclusive en matière monétaire, sans pour autant confier ce pouvoir au Parlement européen.

Le Parlement est du reste encadré, si ce n'est contraint, dans son exercice du pouvoir législatif (2).

L'exercice de ce pouvoir répand en effet de nombreuses procédures qui, tout en étant essentielles pour permettre la délibération, peuvent pour certaines affaiblir la capacité du Parlement à faire usage de son pouvoir. Il convient d'abord de relever que, le Royaume-Uni mis à part, le domaine de la loi est désormais restreint dans la plupart des démocraties. En France, un pouvoir réglementaire a émergé dès 1795, sous le directoire, et possède désormais un domaine réservé (Article 37 C). En d'autres termes, le pouvoir législatif est restreint dans le champ d'application que le Parlement peut en faire, lequel fait l'objet d'un contrôle du juge, bien que souple (CC, 1982, Prik et reviens)

En outre, les mécanismes de "parlementarisme rationalisé" (Boris Nitchine Guézaévitch) peuvent brider la capacité législative parlementaire. Citons à cet égard la définition de l'ordre du jour parlementaire, initialement attribuée en 1958 exclusivement au Gouvernement, tout comme les irrécusabilités financière (article 40) ou législatives (articles 41 et 45) prévues sous la IV^e République.

Enfin, l'insertion de la loi dans la pyramide des normes, où elle se trouve dominée par la Constitution et par les traités (article 55) peut se présenter comme une restriction à la capacité du Parlement à exercer toujours librement son pouvoir législatif.

*

*

Si il est désormais admis, en conséquence d'une application rigoureuse de la répartition des pouvoirs, que le Parlement ne soit pas seul titulaire du pouvoir législatif, il lui semble aujourd'hui toujours plus difficile d'exercer ce pouvoir. Il n'en demande pas moins un titulaire indiscutablement légitime, ce qui suppose l'amélioration continue des conditions d'exercice de ce pouvoir, au côté des autres pouvoirs dont il dispose.

*

*

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro de placement :

Né(e) le :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

16 / 20

Concours : AdministrateurÉpreuve : Science politique et droit constitutionnel Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les conditions d'exercice du pouvoir législatif par le Parlement semblent aujourd'hui toujours plus compliquées, pour des raisons internes comme externes (A).

La difficulté que connaît le Parlement dans l'exercice de son pouvoir législatif tient d'abord à son organisation (1).

Olivier Rosenberg, dans la V^e République d'instabilité, observe ainsi une "dérationnalisation tous azimuts" depuis les années 1970s, laquelle nuit à l'efficacité du travail législatif. Celle-ci renvoie d'ailleurs à l'inflation législative, conçue comme une prolifération non maîtrisée du pouvoir législatif parlementaire, mise en lumière par le Conseil d'Etat dès 1991, faisant référence à une "loghore législative", tandis que Pierre Mazeaud critiquait les "lois bavardes".

Si l'organisation du travail parlementaire peut conduire à de telles difficultés, c'est parfois la composition même du Parlement qui est à l'origine de ces difficultés à faire usage du pouvoir législatif. Ainsi,

9 / 14

André Siegfried, constatant l'instabilité de la IV^e République provenant en partie de l'élection au scrutin proportionnel des députés, dira qu'elle a été "administrée" et non pas gouvernée.

Dans la revue Pouvoirs, en 2012, Mauro Barbéris relevait du reste que, nous éloignant de la répartition des pouvoirs théoriques par Montesquieu, de nouveaux pouvoirs engageaient et contraignaient le pouvoir législatif parlementaire. Il s'agit notamment des médias, des lobbies, contributeurs ou de l'opinion, qui peuvent peser sur le pouvoir législatif.

La difficulté du Parlement à faire usage du pouvoir législatif vient également de causes externes, institutionnelles et circonstancielles (2).

Ainsi, les concurrences du Parlement semblent parfois l'empêcher de faire usage de son pouvoir. L'affirmation du juge est patente à cet égard. Le juge constitutionnel exerce désormais (depuis 2008) un contrôle sur le processus de loi, grâce à la question prioritaire de constitutionnalité. Il peut en outre adresser des injonctions au Parlement, comme il l'a fait en 2020 lors d'une QPC relative aux conditions de vie des détenus.

Surtout, le contexte fragilise le Parlement face au pouvoir exécutif. La crise sanitaire, comme le montre Nicolas Roussellier dans un article de la revue Etudes paru en 2020, accentue le pouvoir législatif tel qu'exercé

par l'Exécutif, et fragilise le Parlement. Il s'agit-là d'une exacerbation de la domination exécutive souhaitée par le général de Gaulle et théorisée dans son discours de Bayeux en juin 1946, accentuée par le fait majoritaire. Cette caractéristique n'est toutefois pas spécifique à la France. La fondation Robert Schuman, dans un rapport de 2020 comparant l'activité des Parlements européens pendant la crise sanitaire, observe ainsi un dévoiement généralisé du pouvoir législatif, plus ou moins accentué selon les pays. Le temps d'exception ne se prête ainsi guère à l'exercice du pouvoir législatif par le Parlement, dont les délibérations peuvent être longues.

*

Le Parlement demeure toutefois un titulaire indiscutablement légitime du pouvoir législatif. En ce sens, il convient d'assurer les conditions d'exercice de ce pouvoir tout en préservant et renforçant les autres pouvoirs du Parlement (3).

Le pouvoir législatif du Parlement doit être préservé, dans des conditions garantissant son exercice (1). Comme l'affirmait le Président Ferrand en 2021, la France souffre moins d'un problème d'équilibre des pouvoirs que de leur mode d'exercice. Il convient donc d'affirmer que les difficultés pour le Parlement à exercer le pouvoir législatif ne sont pas une fatalité, et le travail d'amélioration de la procédure législative gagnerait à ce titre à être poursuivi. Aubry de Montivert (Revue française de droit constitutionnel,

2017) montre ainsi que le Sénat a su se servir de l'article 41 pour mieux réguler les débats parlementaires et permettre l'aboutissement du travail législatif. De même, l'Assemblée nationale exerce de manière croissante un contrôle au titre de l'article 45 C, près de 1000 amendements (sur 7000) ayant été déclarés irrecevables à cet égard lors de l'examen du projet de loi "climat" en 2021. D'autres propositions institutionnelles permettant un meilleur exercice du pouvoir législatif au Parlement, à l'image de comités législatifs existant en Italie et qui permettraient d'aller plus loin encore que le temps législatif programmé créé à l'Assemblée en 2009 (article 49 al. 6 à 13 AAN). Enfin, une mission d'information sur la concrétisation des lois, dont le rapport a été rendu à l'Assemblée nationale en 2021, propose de permettre aux parlementaires la saisine du Conseil d'État sur un amendement, renforçant la réactivité juridique du pouvoir législatif.

La garantie des bonnes conditions d'exercice du pouvoir législatif par le Parlement est, en outre, une condition de bon exercice de ses autres pouvoirs⁽¹⁾. Le président Larcher déclarait ainsi en 2017 que le Sénat accaparé par sa mission législative, était empêché de s'investir convenablement dans ses autres missions, de contrôle notamment. Or, les pouvoirs de contrôle du Parlement, dans un contexte de répartition simple des pouvoirs, sont essentiels pour garantir que "le pouvoir arrête le pouvoir", c'est-à-dire pour revenir à une application de la répartition des pouvoirs plus conforme à la théorie de Montesquieu.

Dans un article publié dans la Revue Française d'Administration

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro de placement :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

18 / 2

Concours : AdministrateurÉpreuve : Science politique et droit constitutionnelSession : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

publique en 2016, Pauline Tück, insiste dans cette perspective sur l'importance du Parlement dans la mission de réédition de comptes prévue à l'article XV de la DDHC.

La théorie de séparation des pouvoirs, après avoir fait du Parlement le titulaire privilégié d'autre pouvoir, a fait l'objet d'une application simple. Cette dernière a permis au Parlement d'exercer d'autre pouvoir, mais a aussi conduit à encadrer son pouvoir législatif et l'a placé en concurrence avec d'autres titulaires progressivement apparus comme légitimes également.

Alors que le Parlement connaît des difficultés à exercer son pouvoir législatif, il convient, comme l'affirmait René Capitant, citer

par Jean-Éric Gicquel (Revue française de droit constitutionnel, 2012)
de réaffirmer que le Parlement est son titulaire légitime, incontestablement, de
ce pouvoir. Ce n'est ainsi qu'en en réservant les conditions d'exercice
que la théorie de Montaigne pourra trouver à s'appliquer, et que
le Parlement pourra exercer sereinement ses autres pouvoirs.

Concours de recrutement des administrateurs

Questions à réponse courte- Économie/ finances publiques

29/04/2021

Concours : Administrateur

Épreuve : QCC portant sur l'économie et les finances publiques Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.5 / 20

.2. / 16

RÉPONSE QUESTION N° 1

Mis en place en 1950, transformé en 1970, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été pensé comme un outil de réduction des inégalités de revenu, afin de lutter contre les très bas salaires. Cependant, en agissant uniquement sur la fraction inférieure des revenus du travail, et par ses effets macroéconomiques, la hausse du SMIC peut avoir un effet non seulement neutre, mais négatif sur les inégalités de revenus. A quelles conditions les relèvements du SMIC réduisent-ils les inégalités de revenus ? Si la hausse du SMIC permet d'augmenter directement et indirectement les bas revenus, ses effets négatifs sur l'emploi peuvent accroître les inégalités (I). Ses conditions restrictives d'application plaident donc pour privilégier d'autres outils de lutte contre les inégalités de revenus (II).

La hausse du SMIC permet d'accroître directement et indirectement les bas revenus (A), mais ses effets négatifs induits risquent d'augmenter les inégalités (B). La hausse du SMIC permet d'augmenter les bas salaires, et donc de réduire l'écart interdéfini entre les revenus des 10% les moins aisés et ceux des 10% les plus riches. Dans le cadre d'une politique de relance par la demande, la hausse du SMIC permet de relancer efficacement la demande car les moins aisés ont une plus forte propension marginale à consommer (Keynes, 1936). Cela permet donc d'augmenter les richesses globales, tout en ciblant particulièrement les bas revenus. Un tel effet est cependant limité en économies ouvertes. Enfin, l'augmentation du SMIC peut à long terme réduire les inégalités en favorisant l'accès à l'éducation et à la santé, améliorant l'accès à l'emploi ^{qualifié} et la formation, entraînant une dynamique de réduction des inégalités.

Cependant, la hausse du SMIC a des effets induits qui peuvent accroître les inégalités. Elle peut en effet nuire à l'emploi des moins qualifiés, en augmentant le salaire de réserve (dans la théorie néoclassique), le coût du travail, et donc en réduisant la demande de travail peu qualifié. Ce faisant, la hausse du SMIC accroît les inégalités entre ceux qui disposent de revenus du travail et ceux qui n'en reçoivent pas. Le relèvement du

RÉPONSE QUESTION N° 1 (suite)

STIC peut également favoriser la substitution du capital au travail, et donc augmenter la valeur relative du capital et les revenus issus de ce dernier. Une hausse du STIC peut donc accroître indirectement les inégalités de revenus du capital, qui contribuent fortement aux inégalités de revenu (Piketty, 2011).

Une hausse du STIC ne peut donc réduire les inégalités de revenus que sous certaines conditions (A) d'où le choix d'autres outils pour lutter contre les inégalités (B). Les effets pervers, ou externalités négatives de la hausse du STIC peuvent être neutralisés lorsqu'elle est une réponse à un pouvoir de marché excessif des employeurs. Lorsque ces derniers sont en situation de monopole ou d'oligopole et qu'ils peuvent fixer les salaires indépendamment de la confrontation de l'offre et de la demande, l'instauration d'un salaire minimum ne nuit pas à l'emploi. (voir 2 Keuegar (1991) montrent ainsi que l'instauration d'un STIC chez les agents de la restauration rapide n'a pas diminué l'emploi car le salaire antérieur était inférieur à celui auquel aurait conduit le libre jeu concurrentiel.

Les conditions restrictives pour neutraliser les effets pervers d'une hausse du STIC conduisent à préférer d'autres outils de lutte contre les inégalités de revenus plus favorables à la compétitivité. Ainsi, les politiques de soutien aux bas revenus par des revenus de transfert, tels que la prime d'activité, accessible dès 0,8 STIC et dont le montant diminue avec les revenus (pour être nulle autour de 1600 euros mensuels) permettent d'accroître les bas revenus sans augmenter le coût du travail, puisque neutre pour l'employeur. Les outils de redistribution traditionnels, tels que l'impôt sur le revenu qui explique 28% de la redistributivité du système socio-fiscal, apparaissent également plus adaptés qu'une hausse du STIC dans le contexte actuel.

Si la hausse du STIC permet d'accroître les revenus les plus faibles, ses externalités négatives sur l'emploi et la compétitivité peuvent renforcer les inégalités, conduisant à privilégier d'autres outils de redistribution tels que des revenus de transfert.

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

16.5 / 20

Concours : Administrateur

Épreuve : GEC portant sur l'économie et les finances publiques Session : 2021

CONSIGNES

- * Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- * Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- * Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- * Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- * N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

5 / 146

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.5 / 20

.6. / 46.

RÉPONSE QUESTION N° 2

La loi organique relative aux lois de finances ^(LOLF) du 1^{er} août 2001 a modernisé le cadre budgétaire issu de l'ordonnance de 1959 autour de deux principes : améliorer la performance publique et renforcer le rôle du Parlement dans l'examen des textes financiers. La LOLF a ainsi été pensée comme l'instrument de la réforme de l'Etat, comme le souligne le rapport de la Mission d'information relative à la LOLF (MILOF) de l'Assemblée nationale paru en septembre 2019. Ces objectifs apparaissent toutefois imparfaitement atteints, l'examen des textes financiers demeurant « litanie, liturgie, léthargie » selon la célèbre ^{employée sous} formule de la III^e République. Si la LOLF a instauré une logique de performance et permis de renforcer le rôle du Parlement dans l'examen des lois de finances (I), ces objectifs apparaissent inaboutis, d'où des propositions de réformes (I).

La LOLF a introduit une logique de performance (A) et permis de renforcer le rôle du Parlement (B). La logique de performance est présente dans de nombreuses dispositions du texte : l'évolution de la nomenclature budgétaire, qui présente les crédits par destination (et non par titre de dépense), permet d'appréhender l'affectation des dépenses par politique publique. Le principe de fongibilité asymétrique des crédits, ^(article 7 LOLF) c'est-à-dire d'impossibilité de réaffectation des crédits d'intervention et d'investissement vers des dépenses de personnel (titre II) participe également d'une meilleure gestion publique en limitant les effets de cliquet des dépenses de personnel. Enfin, par l'évolution du calendrier et de la documentation budgétaire, la LOLF introduit un « chaînage vertueux » c'est-à-dire une évaluation préalable des politiques passées avant de leur réattribuer des crédits ou d'en mettre en œuvre des nouvelles. Pour cela, les projets annuels de performance (PAF) et rapports annuels de performance (RAP) sont annexés respectivement aux projets de loi de finances (PLF) et projets de loi de règlement ; ces derniers ^(année n-1) devant être votés avant le début de l'examen du PLF suivant (pour l'année $n+1$).

La LOLF renforce également le rôle du Parlement dans l'examen des textes financiers, d'abord en améliorant son information : en plus des PAF sont également annexés un

RÉPONSE QUESTION N° 2 (suite)

rapport économique, social et financier (article 49) et des documents de politique transversale (article 50). La documentation budgétaire française a ainsi été qualifiée « d'excellente » (CCOE, 2018). De plus, la LOF renforce le Parlement en accordant des pouvoirs de contrôle, notamment sur pièce et sur place, aux rapporteurs spéciaux de ses commissions des finances (article 56).

Toutefois ces acquis n'ont pas permis de réformer en profondeur la gestion publique (A), d'act des propositions d'évolution du cadre organique (B). L'information budgétaire apparaît à la fois incomplète, de nombreuses dépenses comme les dépenses fiscales (près de 90 Md'€) ne faisant l'objet d'aucune évaluation ; et insuffisamment rationalisée, la prolifération de documents nuisant à la qualité de l'examen. Aussi la logique de performance, passant par la responsabilisation des gestionnaires de programme, n'est pas aboutie du fait de maintien de pratiques anciennes et d'un recours accru à la régulation budgétaire à des fins de maîtrise des dépenses publiques plutôt que d'amélioration des politiques publiques (Damten *et al*, RFFP, 2013).

Les innovations introduites par la LOF pourraient donc être approfondies, comme le suggère la MIOF. Le chaînage vertueux pourrait être amélioré par une révision du calendrier budgétaire autour de deux temps forts, le printemps de l'évaluation où le débat d'orientation des finances publiques (article 48) et l'examen de la loi de règlement pourraient être menés de concert ; et le PLF et PLFSS à l'automne. La documentation budgétaire, en particulier les indicateurs de performance, pourraient être recentrés sur les informations les plus pertinentes, à la manière du Royaume-Uni passé de plus de 600 indicateurs en 2007 à 150 en 2016. Enfin, l'information pourrait être améliorée par des annexes consacrées aux dépenses fiscales et un suivi accru des dépenses des opérateurs de l'Etat, dans une logique de rebudgétisation, afin de renforcer la portée de l'autorisation parlementaire en matière financière.

Si la performance de la gestion budgétaire et la portée de l'autorisation parlementaire des textes financiers ont été renforcés par la LOF, cette démarche pourrait être approfondie par l'amélioration de l'information et de la portée du contrôle parlementaire.



Prénom :

Né(e) le :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

16.5 / 20

Concours : AdministrateurÉpreuve : Q.C. portant sur l'économie et les finances publiques Session : 2021**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.8 / 20

10. / 16.

RÉPONSE QUESTION N° 3

En 2020, le solde public s'est fortement dégradé (+109% de déficit) alors que le solde des transactions courantes s'est contracté du fait d'une réduction marquée des échanges internationaux. Cette évolution semble en rupture avec une période de réduction du déficit public depuis 2014, c'est-à-dire du solde négatif entre les recettes et les dépenses des administrations publiques ; et une dégradation du solde des transactions courantes, également appelé balance commerciale, qui traduit le solde entre les importations et les exportations. ^{et} atteignait 60 Mds d'euros de déficit en 2019. Quel est le lien entre ces deux soldes, public et commercial ? Si le déficit public et le solde des transactions courantes ont connu des évolutions contrastées en 2020 (I), ils sont toutefois liés entre eux, pouvant s'auto-entretenir (II).

Le solde public et le solde commercial ont connu des évolutions contrastées en 2020 (A), en rupture avec la période précédente (B). En effet le déficit public a fortement augmenté en raison de la crise sanitaire qui a conduit à une forte contraction des recettes, liée à la diminution marquée de l'activité économique, et une nette augmentation des dépenses (recours au chômage partiel ^{par exemple}). A contrario, le solde des transactions courantes, déficitaire depuis plusieurs années, s'est contracté pour atteindre un déficit moindre, du fait de la diminution des échanges commerciaux. Il reste néanmoins déficitaire en raison d'importations essentielles, notamment pour faire face à la crise sanitaire.

Ces évolutions rentrent avec la tendance des années passées, marquée par une trajectoire de réduction du déficit public pour se mettre en conformité avec les normes européennes du pacte de stabilité et de croissance (PSC) : le déficit, supérieur à 4,5% en 2014, s'élevait à 3,3% du PIB en 2019. Inversement, le solde commercial connaît une dégradation continue depuis les années 2010, y compris dans des secteurs autrefois marqués par un fort niveau d'export, comme l'agriculture (CAE, 2015, "A la

RÉPONSE QUESTION N° 3. (suite)

recherche des parts de marché perdues »).

Le solde public et le solde des transactions courantes apparaissent toutefois liés entre eux (A), sans qu'il s'agisse pour autant d'une corrélation, expliquant ces évolutions contrastées (B). Les déficits public et commercial sont liés par la logique des déficits jumeaux selon lesquels le déficit public aggrave le déficit commercial en accroissant les importations, tandis que le déficit commercial allège le déficit public en subventionnant indirectement les exportations. Le déficit commercial réduit également les recettes de l'Etat, les importations entraînant des ressources moindres puisqu'elles ne sont pas imposées sur la production ou les bénéfices, seulement sur l'opération de vente (TVA). Aux Etats-Unis, le lien entre ces deux déficits a conduit au paradoxe de Triffin selon lequel les partenaires commerciaux finançaient le déficit public américain en achetant leurs produits en dollars. Déficit public et déficit commercial peuvent donc s'auto-entretenir.

Le lien entre ces deux soldes n'est toutefois pas une corrélation, ce qui explique leurs évolutions contrastées. Le solde commercial tient en effet davantage à la structure des échanges internationaux et à la compétitivité de l'économie qu'aux choix budgétaires nationaux. Le solde public n'aggrave le solde commercial que si les dépenses publiques sont intensives en importations ; les conséquences du déficit commercial sur les comptes publics dépendront des outils fiscaux privilégiés. Une fiscalité ciblée sur la valeur ajoutée permet ainsi de rendre l'impôt plus neutre aux évolutions des échanges commerciaux, et donc d'atténuer les effets du déficit commercial sur le déficit public.

Le déficit public et le solde des transactions courantes apparaissent donc liés, mais leurs canaux de transmission sont pluriels, expliquant leur évolution contrastée en 2020.

Concours : ...Administrateur.....

Épreuve : QRC portant sur l'économie et les finances publiques.. Session : ...2021.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.5 / 20

44. / 46.

RÉPONSE QUESTION N° 4

La robotisation et le progrès technique ont conduit de nombreux travaux à anticiper la fin du travail non qualifié (voir, La fin du travail) mais force est de constater qu'il persiste, voire qu'il tend à croître. Les graphiques issus d'un article de David Autor et (2019) permettent ainsi de mettre en évidence une polarisation du marché du travail américain, c'est-à-dire une structuration des emplois autour de deux pôles (non qualifiés et très qualifiés), ainsi que des phénomènes de déclassement des emplois par rapport aux diplômes, c'est-à-dire un recul du niveau d'emploi accessible après un diplôme de l'enseignement supérieur. Après avoir présenté les formes prises par la polarisation (I) et le déclassement (II) des emplois aux États-Unis, nous examinerons le lien entre ces deux phénomènes (III).

Les emplois américains se polarisent depuis les années 2000, après une période de croissance des emplois très qualifiés. La polarisation se mesure par l'évolution relative de la part des différentes catégories d'emploi. Jusqu'aux années 2000, les emplois très qualifiés ont augmenté aussi fortement que la baisse cumulée des emplois peu qualifiés et non qualifiés, entraînant un déplacement de la structure des emplois vers les plus qualifiés. Toutefois, le recul très fort des emplois moyennement qualifiés a marqué la fin d'une moyennisation des emplois et amorcé une polarisation des emplois, qui s'est accrue depuis les années 2000 par la hausse de l'emploi non qualifié, en dépit d'une croissance moindre de l'emploi très qualifié et d'un ralentissement du recul de l'emploi moyennement qualifié. Les conséquences du progrès technique et de la mondialisation, qui tendent à déplacer la structure de l'emploi vers les plus qualifiés, semblent donc s'atténuer depuis les années 2000.

Un phénomène de déclassement des diplômes s'observe également depuis les années 2000 aux États-Unis, c'est-à-dire que le niveau d'emploi auquel permet d'accéder un diplôme de l'enseignement supérieur se dégrade. Alors que les diplômés du supérieur occupant un emploi très qualifié augmentait de plus de 2 points sur la période 1980-2000, cette part diminue (d'environ 0,4 points) depuis 2000, traduisant le fait

RÉPONSE QUESTION N° 4. (suite)

que le diplôme garantit moins qu'avant l'accès à un emploi très qualifié. De plus, la part des diplômés occupant un emploi peu qualifié est en augmentation continue (+1 point sur la période 1980-2000, plus 1,5 points depuis 2000). On peut ainsi constater un déclassement intergénérationnel croissant, un décalage entre le niveau de diplôme et l'emploi occupé qui s'accroît.

Ces deux phénomènes de polarisation et de déclassement s'entretiennent entre eux. Le déclassement s'explique en effet par un effet de structure, lié au décalage entre la dynamique de la population diplômée et la part d'emplois qualifiés disponibles sur le marché du travail. La moindre croissance des emplois très qualifiés, observée depuis 2000, conduit structurellement à un déclassement des diplômés si leur nombre poursuit la croissance antérieure. On parle d'« inflation scolaire » (Marie Duru-Bellat) au sens où le diplôme perd de sa valeur car il est détenu par un nombre croissant de personnes, alors que le nombre d'emplois qualifiés auquel il donne accès n'augmente pas. De plus, la polarisation tend à renforcer la rigidité du marché du travail, par une diminution des emplois intermédiaires, moyennement qualifiés, qui étaient auparavant accessibles pour les non-diplômés. Sur les périodes 1980-2000, on observe corrélativement une baisse des emplois moyennement qualifiés et des non-diplômés qui en exercent, alors que le nombre de non-diplômés exerçant des emplois non qualifiés augmente, bien que le nombre d'emplois non qualifiés diminue. La polarisation tend donc à renforcer le poids du diplôme sur le marché du travail américain.

On constate donc une corrélation entre polarisation des emplois et déclassement aux États-Unis, en particulier depuis les années 2000. Par un effet de structure du marché du travail, la polarisation renforce le rôle du diplôme sur l'emploi occupé.

Concours de recrutement des administrateurs

Questions à réponse courte- Économie/ finances publiques

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro
de placement :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

Concours : AdministrateurÉpreuve : QRC portant sur l'économie et les finances publiques Session : 2021**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.5 / 20

2. / 1.6.

RÉPONSE QUESTION N° 1

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est le salaire horaire minimum réglementé en France. Il représente environ 11€ Brut / heure travaillée, soit environ 1100€ nets par un temps plein. En réglementant le prix sur le marché du travail, il déforme à la hausse le salaire de marché puisque tous les travailleurs présentent une productivité inférieure à ce niveau sont malgré cela rémunérés à ce niveau. Selon l'Observatoire des inégalités (2019), le SMIC post-crise, avec les prélèvements et les prestations de une réduction des inégalités par le bas, c'est-à-dire par la création d'un plancher. Selon l'Insee, l'intervention publique permet de réduire les inégalités mesurées par le rapport interdecile des revenus, le faisant passer 1/21 (revenus primaires) à 1/6 (revenus disponibles) en 2019. Le relèvement du SMIC intervient par décret, généralement en début d'année civile, soit automatiquement (<1%), soit de façon discrétionnaire (le « coup de poce »). Alors que la première option accompagne l'expansion économique, la seconde modifie l'équilibre du marché du travail. Quels risques et quelles conditions sont à l'œuvre pour que le relèvement du SMIC soit synonyme de réduction des inégalités de revenus ?

Tout relèvement du SMIC réduit les inégalités de revenus tant « large » étant égale par ailleurs. En pratique, relever le SMIC peut créer des « trappes à pauvreté » (Carac, 2007). C'est la situation où il existe une trop grande distorsion entre la hausse de salaire et la hausse de la productivité. D'un point de vue macroéconomique, le Comité d'experts du SMIC (2019) estime que l'expansion économique, fondée sur l'évolution de la productivité par l'investissement en France (Aghion, 2008), doit atteindre 1,35% avant d'envisager une hausse discrétionnaire du SMIC. Cela correspond à la croissance potentielle de la France (ISTAT, 2021). D'un point de vue microéconomique, un moyen d'accroître la productivité consiste à renforcer la formation des salariés payés au SMIC. Le plan emploi-compétences (17 Md€ entre 2017-2022) cible justement ces salariés avec des formations diplômantes et d'avenir.

Le relèvement du SMIC, quelque soit les élasticités de l'offre et de la

3. / 16.

RÉPONSE QUESTION N° 1 (suite)

demande, nuit à la compétitivité française sur les segments productifs intensifs en travail qualifié et exposé à la concurrence internationale. Dès lors, tout relèvement peut favoriser une baisse de la demande de travail, donc une hausse du chômage et donc une hausse des inégalités. Les emplois qualifiés ne suivent, écrivent Paine et Döring (1971), sur un marché primaire où le prix influe que sur les quantités demandées. Selon l'OCDE (2019), le SMIC français est supérieur à la moyenne des revenus minimums (réglementaires ou contractuels) des économies développées, ce qui est facteur de chômage (Comité d'experts du SMIC 2021). Toutefois, le coût salarial unitaire est désormais équivalent, grâce aux réductions successives de cotisations sociales au niveau du SMIC (efficace jusqu'à 1,6 fois le SMIC, CAE 2018). En outre, pour éviter cet effet pervers, il peut être judicieux de coordonner les salaires minimums entre les économies comparables. L'Insee (2011) a démontré que sur les 60 000 emplois délocalisés, 50% l'étaient au sein de l'UE. La Commission européenne travaille sur cette coordination.

Le relèvement du SMIC dans une croissance économique robuste peut en outre obliger l'inflation, par la formation d'une boucle de la hausse entre les salaires et les prix. C'est la situation de stagflation caractéristique des années 1970. Dans ce cas, les effets sur les inégalités sont ambivalents. Elles pourraient se réduire par le haut, sur les polymaires financiers. Les projections d'inflation restent faibles selon le PSTAB (2021) : 0,5 (2020), 1,1 (2021), 0,8 (2022).

Un autre risque à anticiper pour que le relèvement du SMIC réduise les inégalités tient à la possible substitution du travail à temps plein par du travail à temps partiel, le SMIC étant horaire. L'effet est probablement limité, comme le relève le Trésor en 2020 sur le cas allemand. Un moyen de contourner cet effet pour agir sur les inégalités consiste à limiter les contrats à temps partiel.

Enfin, le SMIC n'est d'ailleurs que calculer une part substantielle des salaires des 23 M de salariés (Insee 2020). Le relèvement du SMIC touche toute l'échelle des salaires. L'effet ne fait donc pas détachement des revenus du capital. Pour agir par le bas sur les inégalités, la femme d'activité exerce un effet plus grand encore (Collec 2011). En somme, la réduction est conditionnée.

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro
de placement :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'emargement)

Concours : Administrateur

Épreuve : QRC portant sur l'économie et les finances publiques Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.9 / 20

..6. / .16

RÉPONSE QUESTION N° 2

À l'occasion du 10^e anniversaire de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'un de ses promoteurs, Alain Lambert, estimait qu'il s'agissait d'une Rolls Royce sur un chemin de terre. Remplaçant l'ordonnance relative aux lois de finances de janvier 1959, la LOLF, nouvelle « constitution financière de la France » (F. Nordaq), devait opérer deux ruptures majeures. D'une part, il s'agissait de faire passer tous les acteurs des finances publiques d'une logique de moyens à une logique de résultat, en faisant la notion de performance au cœur des finances publiques de l'État. Issue d'une proposition de loi portée par D. Vigoud, la LOLF cherchait d'autre part à renouveler la relation entre le Parlement d'un côté et le couple gouvernement-administration (art. 20.C) de l'autre. Le premier obtenait plus d'information et de moyens de contrôle, le second devenant plus libre et responsable (« accountable ») dans sa gestion des deniers publics. Si ces objectifs sont parallèles, les résultats sont en demi-teinte.

S'agissant du passage d'une logique de moyens à une logique de résultat, la LOLF met en place un « échafaudage vertueux », imaginé à partir des quatre temps budgétaires du Baron Louis (élaboration, adoption, exécution et contrôle). Concrètement, cela passe par la production par les administrations concernées de plans annuels de performance (PAP) en N-1. Ceux-ci se trouvent ensuite confrontés aux rapports annuels de performance (RAP) en N+1. L'un et l'autre contiennent des indicateurs de performance de la dépense et il est mis en place la justification au premier euro (JPE). L'objectif est de disposer de trois angles (celui du citoyen, de l'usager et du contribuable) selon deux approches de la dépense : son efficacité et son efficience (quels résultats pour quels moyens?).

Concernant le second objectif, différents instruments sont mis en place pour garantir une meilleure information du Parlement et une plus grande liberté du gouvernement. D'une part, le Parlement voit un renouvellement de la présentation du budget en missions (tautisme), programmes (± 130) et actions. La présentation est matricielle, c'est-à-dire en matrices comptables et en fonctions budgétaires (art. 17.LOLF). En

RÉPONSE QUESTION N° 2. (suite)

omment de l'examen du projet de loi de finances (PLF), un débat d'orientation des finances publiques est formalisé (art. 38. LOF). Les moyens de contrôle complètent l'information transmise. L'article 57 LOF confie des compétences au rapporteur général pour réaliser des contrôles sur pièce et sur place. Les autres parlementaires peuvent adresser des questions orales aux administrations appartenant aux portefeuilles dont ils ont la charge (rapporteur spécial ou pour avis). Le président de la commission des finances peut saisir en référé le juge administratif si l'administration n'accède pas à ses demandes (art. 52 LOF). Enfin, en plus des informations transmises sur la base de l'article 50 LOF, le Parlement peut mobiliser le concours de la Cour des comptes (art. 58. LOF) sur un sujet précis, comme la dette (2019).

La LOF porte d'autre part sur les compétences du gouvernement dans son exécution des crédits. Trois niveaux de réflexion peuvent être présentés. En premier lieu, la LOF élargit la taille moyenne des enveloppes votées. La réduction des adoptions de budgets conduisait le Parlement à adopter par un seul vote 95% des crédits, régularisés par le temps, et à discuter éventuellement de 5% des crédits restants. La migration donne plus de poids à la flexibilité asymétrique (Plan TL) et le mécanisme des autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) permet une gestion plus stratégique. En troisième lieu, les articles 13 LOF et suivants permettent une gestion infra et interannuelle des crédits.

Toutefois, la LOF rencontre des limites qui font aujourd'hui l'objet de propositions. Une critique porte sur la provision d'une information de mauvaise qualité. La mission d'information sur la LOF (MILOLF, 2019) propose par exemple d'associer des députés aux travaux de la direction du budget sur les indicateurs de performance retenus. Une autre critique porte sur l'insuffisance investissant du Parlement au moment de contrôler et d'évaluer les dépenses, en particulier lors de la loi de règlement. La MILOLF propose d'insérer dans la LOF le principe de l'évaluation aujourd'hui à l'article 166-1-1 du RAN. Une dernière limite tient à l'insuffisance prise en compte de la dette publique. Une migration d'information (2020) propose un débat à ce sujet.

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro
de placement :

Né(e) le :

16 / 05 / 1994

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

16/5/20

Concours : AdministrateurÉpreuve : Q.R.C. portant sur l'économie et les finances publiques Session : 2021**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.5 / 20

1.0 / 1.6

RÉPONSE QUESTION N° 3.

La crise économique consécutive à la pandémie mondiale de la COVID-19 constitue la plus grave crise depuis 1929 au moins. Le produit intérieur brut - somme des valeurs ajoutées - s'est contracté de 3,4% dans le monde. En France, l'activité a reculé de 8% (PSTAB, 2021). Le commerce international, qui connaît une élasticité au PIB d'environ 1,5, a donc d'environ 5% (OMC, 2021). Les transactions monétaires ont différemment été affectées selon le pays concerné. Le choc d'offre puis de demande a exigé l'intervention budgétaire urgente des États. Cela s'est traduit en France par un déficit historique (-9%) toutes APU. Si le déficit public (différence entre les recettes et les dépenses publiques) et le solde de transactions courantes (consolidation des balances commerciale et monétaire pour l'étranger) de l'année 2020 s'expliquent par des facteurs en partie différents, force est de constater que les uns entraînent les autres. Des boucles d'actions et de rétroactions sont présentes.

S'agissant du déficit public, un triple effet circulaire (X. Ragot, OFCE, 2020) est à l'œuvre. Déficitaires de l'ordre de 3,1% du PIB en 2019, les comptes publics au sens du Traité de Maastricht (1992) affichaient un déficit de 9,2% en 2020. En première lieu, la dépense publique s'accroît fortement, passant de 53% du PIB en 2019 à 61% en 2020 (PSTAB). Au niveau des administrations centrales (APUC), les mesures d'urgence comme le fonds de solidarité empruntent aux plus minimes dépenses. Au niveau des administrations locales (APUL), le report de la diligence aux collectivités territoriales et la décentralisation (2020) créent la hausse des dépenses à 4,5 Mds €. Au niveau des administrations de sécurité sociale (ASSO), les dépenses de santé ont augmenté fortement (+14 Mds € par rapport à l'ONDAM). Si l'on considère la branche de l'Assurance maladie, le déficit est de 30 Mds € (Cae des comptes, Certification, 2021), soit l'essentiel du déficit du régime général obligatoire (36 Mds €). Au total, la dette COVID-19 représente environ 130 Mds € selon la Commission sur l'avenir des finances publiques (2021). En second lieu, les recettes publiques stagnent au regard du PIB (qui lui décroît). Les paiements obligatoires représentent

RÉPONSE QUESTION N° 3. (suite)

environ 44% du PIB. En volume absolu, ils diminuent pour les APUC (IS et TVA), les APUL (-51%), DCTD, 2010) et les ASSO (masse salariale stable). Le déficit public par les maigres recettes est donc réel mais moindre que le déficit public par accroissement de dépenses. En troisième lieu, le déficit public étant calculé par rapport au PIB, il augmente si mesure que le PIB se contracte (3^e effet cirque).

Concernant le solde des transactions courantes, plusieurs mouvements sont à l'œuvre dans l'équilibre emploi-ressource. D'une part, sur la partie de la balance commerciale, la baisse de l'export (-16%, PSTAB, 2011) l'emporte sur la baisse de l'import (-13%). D'un côté, les secteurs monofactoriels et automobiles connaissent une réduction/perturbation de leurs commandes. Le choc de demande négatif est plus fort encore pour l'industrie aéronautique. Les services aux entreprises sont moins concernés. D'une autre côté, la baisse de l'import s'explique positivement par le double effet prix et volume des importations de pétrole mais négativement par le maintien d'une demande domestique en produits et matériels médicaux, segments sur lesquels la France présente une vulnérabilité sans possibilité de substitution (Treger, 2011). D'autre part, sur la partie balance monétaire, la France voit sa balance de ses entrées en devise en raison d'une année touristique mauvaise. Le pays n'a pas subi de retrait d'investissement étranger, les dispositifs d'urgence ayant réduit les risques de fuite. En somme, le solde des transactions courantes cache des mouvements sous-jacents.

Le déficit public et le solde des transactions courantes interagissent à deux niveaux. En première lieu, la dépense publique, constituant une demande adressée au reste du monde, a creusé le déficit commercial par l'import de produits/dispositifs médicaux. En retour, la moindre demande commerciale étrangère a demandé une réaction publique aux entreprises exposées, 36% de la valeur ajoutée (Treger 2019), qui a creusé le déficit. (ex: entrée au capital d'Air France). En second lieu, les recettes publiques se sont trouvées négativement affectées par la baisse du prix et des volumes de pétrole consommés (TICPE) et la faiblesse du tauxisme (TVA).



(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

10.5 / 20

Concours : AdministrateurÉpreuve : Q.R.C. portant sur l'économie et les finances publiques Session : R.O.L.1**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.5 / 20

18 / 16

RÉPONSE QUESTION N° 4.

Les notions de déclassement et de polarisation sont des notions relativement récentes et propres aux économies développées occidentales. Le déclassement peut se comprendre comme le déplacement individuel entre une position socio-économique élevée (ou haute) et une position moins élevée (ou plus basse). Cette notion s'exprime à l'échelle individuelle. À l'inverse, la polarisation est un mouvement global qui conduit à une concentration dynamique des emplois vers deux nécessitant des qualifications élevées ou basses. La polarisation s'exprime à l'échelle du marché du travail.

Le graphique n°1 montre une ligne diminution de l'emploi peu qualifié entre 1970 et 2000, puis une ligne augmentation entre 2000 et 2016. Les emplois moyennement qualifiés résistent tous, en suivant une courbe en "U". C'est l'évolution inverse pour les emplois très qualifiés (hausse, en "U" inversée). Tandem-ment, on constate donc un déclassement général. Alors qu'entre 1970 et 1980, seuls les plus qualifiés augmentaient dans l'emploi, ce n'est plus le cas entre 2000 et 2016. Les peu qualifiés croissent et l'évolution des plus qualifiés est historiquement bon. Il est fait à penser que le déclassement se fasse donc des emplois moyennement qualifiés vers les emplois peu qualifiés. Autre tendance, ce graphique démontre l'existence d'une course à la qualification (Goldin & Katz, 2007), les emplois qualifiés restent toujours croissants. Le graphique montre également la formation d'une polarisation à compter des années 1990, c'est-à-dire au moment où les emplois peu et très qualifiés croissent. Cela corrobore la thèse de Solomon, Goos et Manning (2014). Ils estiment qu'entre 1990 et 2011, la part des personnes peu et très diplômées a été de 9 points plus que celle des personnes moyennement diplômées a diminué de 8 points dans les économies développées. La polarisation se fait plus par le haut que par

par ceux États-Unis.

Le graphique n°2 complète l'interprétation qui peut être donnée de ces mouvements. Plusieurs phénomènes ressortent. D'une part, le diplôme vient compenser la polarisation par le haut et l'absence de diplôme vient renforcer la polarisation par le bas. D'autre part, en dynamique, le diplôme occupe une place croissante. Autrement dit, les emplois non qualifiés ne nécessitent pas de diplôme et ceux qualifiés nécessitent un diplôme croissant encore plus fort. C'est la combinaison des deux qui permet la polarisation. On voit des schémas similaires de l'économiste Becker (1964) sur la qualification présente sur le marché et demande.

Plusieurs éléments d'explication peuvent être apportés. D'une part, l'intensité concurrentielle, nationale et internationale, peuvent expliquer ces deux phénomènes. Ainsi, Auten (2011) a montré que, entre 1992 et 2010, l'emploi moyennement qualifié et exposé à la concurrence de la Chine a diminué avec l'entrée de ce pays dans l'OMC (2001). En outre, l'ouverture internationale des économies modifie les dynamiques de croissance des emplois. Cela se traduit dans l'évolution des revenus. Entre 1988 et 2008, Pikorian (2016) montre la polarisation de l'œuvre, qui se traduit par un tassement des revenus disponibles pour la classe moyenne.

Concours de recrutement des administrateurs

Questions à réponse courte- Économie/ finances publiques

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro
de placement :

Né(e) le :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

16/5/20

Concours Externe d'administrateurÉpreuve : QCM sur l'économie et les finances publiques Session : 2021**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.5 / 20

2. / 6..

RÉPONSE QUESTION N° 4

Quel rôle joue le MIC dans le processus de séparation?

Le SMIC dispose de certains avantages offerts par la loi relative à la charte chaque année au titre de son activité soumise en France. Il est une un type relatif dans la sphère occidentale au vu de la loi, comme le montre P. Gauthier et A. Zylberberg dans Le Economie de l'énergie, il est tout d'abord peut-être comme un outil de réduction des dépenses de revenus. Son évolution est relative à l'échelle d'indicateurs fixes ou relatifs et est possible d'établir une bonne copie p. 2000. Cependant, pour les ministères du Groupe d'experts de la SMIC, les données conjuguées statistiques n'ont intervenu ni en 2019 ni en 2020.

9/ est-ce ainsi possible de s'interposer au rôle des habitants des ARIC dans le Bate entre la réception de secours?

Si le tabac minimum, et son séquestre, étaient rapidement formés sans addition de surplus de revenu, entre les
Algériens, cet effet n'est pas direct en France (I). Plus encore, une augmentation du MHC p. se agit sur l'impact négatif d'augmenter ces
surplus, conduisant à l'absence d'impact nettement pour agir sur ces surplus, (II).

[illegible]

Si Gen. volé IMIC et répéter. Ne semble avoir pas duré en France, ce qui semblerait en contre d'ailleurs d'un changement de IMIC par cette note en République. Le Group d'expert IMIC - reportant des bureaux de la Direction générale des Douanes - a également dit que les données récentes de IMIC n'apparaissent pas forcément avec toutes les données ainsi de la population. Ainsi, pas de test des inspections de IMIC apparemment au cinq centres de la plus ardue. Un élément de IMIC n'apparaît ainsi pas être celui le plus pertinent pour vérifier les données de revenus.

RÉPONSE QUESTION N° 1. (suite)

Un élément du MIC apparaît aussi pour être un dépôt présent pour l'ensemble de l'année (2). Plus encore, l'eff. 6: eff. 6: il n'y a pas de MIC. Il y a toujours de l'ensemble de l'année (2A), ce qui conduit à l'ensemble de l'année par ailleurs cet élément (II 13).

Un élément du MIC refuse d'augmenter les hospitalisations devenues des augmentations de charges des hôpitaux acceptables et se retire du MIC.

F. Kromm et T. Philipp (2001) soulignent ainsi qu'une augmentation de 1% du salaire minimum en France n'a d'augmenté le taux de chômage que la population inférieure de 6,7%. Cette différence avec la réaction prévue de l'éthique par les États-Unis s'explique par Gard et Kruger (1994), qui ne tiennent pas compte de la concurrence des salaires minimum et limite des licenciements, l'éthique par la proximité du salaire minimum avec le salaire médian, comme le souligne le loap d'après le MRC (2003). Ainsi, en France, une augmentation du SMIC n'aurait d'augmenter le chômage des salariés susceptibles de percevoir le SMIC et, par conséquent, d'augmenter le nombre de personnes en situation de chômage et ceux maintenant dans l'emploi.

Un relèvement des IFRIC ne semble avoir pour effet positif sur la situation des dépenses de services autres que les salaires. Ainsi en 1972, il y avait d'un côté un effet négatif sur celui-ci en réduisant l'impact des dépenses aux côtés des IFRIC. Il conviendrait alors de privilégier d'autres mesures que le relèvement des IFRIC pour lutter contre les dépenses de services. Comme le souligne (2018) l'analyse en France lors de la mise de la prime sur l'emploi, plusieurs en fait la prime d'activité $\times$ la somme des dépenses de services de retraite active d'actifs. Ce dispositif de prestations sociales - après des travaux comme ceux effectués en 1977 aux Etats-Unis - fonctionne comme un impôt sur le revenu des actifs. L'état compense les dépenses des salariés avec les revenus rapportés à l'Etat, de façon défensive. L'Holby (2001) analyse que de tels dispositifs ont un effet négatif tant sur l'emploi, par une réduction de l'emploi, que sur les dépenses de services. Comme le souligne notamment d'autres dispositifs en plus, comme les autres files d'attente ou salaires des IFRIC de dépenses à la formation.

En conclusion, la raison du faible lien entre inégalité de revenus et IMIC En France, la mesure de ce dernier se révèle par être l'outil adéquat dans la mesure de lutte contre les inégalités de revenus. Plus encore, les efforts réalisés dans les domaines de l'IMIC ne l'emploi des travaux rappellent être un fait d'augmentation de la inégalité. Ainsi, il convient d'avoir recours à d'autres moyens, comme le prime d'accès en particulier, pour agir sur les inégalités de revenus.

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro
de placement :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

Concours *extern d'administrateur*Épreuve : *QCM portant sur l'économie et les finances publiques*Session : *2021***CONSIGNES**

- * Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- * Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- * Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- * Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- * N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

RÉPONSE QUESTION N° 4

Alors, concernant l'un des principaux problèmes de la loi organique sur les lois de finances du 1^{er} avril 2001 (LOLF), soulignant qu'il existe une différence entre la France et les autres pays de la zone euro, qui est la détermination de la loi de finances. L'objectif de cette loi, et la réforme de l'Etat, est de permettre la détermination de la loi de finances. L'objectif de cette loi, et la réforme de l'Etat, est de permettre la détermination de la loi de finances.

La LOLF entendait à son origine pourvue un double objectif d'une part de la partie de l'administration parlementaire et de la mise en place d'un véritable cadre macroéconomique dans le domaine des lois de finances, d'autre part un objectif de meilleure maîtrise des comptes publics (I). La réforme de l'état par la LOLF, tient en matière d'architecture / culture peu de choses, voire rien (II).

Le LOLF a tenté tout d'abord de rendre le plan de l'administration gouvernementale, après l'approbation par l'Assemblée régionale de 1979. Cette
 assemblée préparait une assemblée budgétaire puis le plan chapitre (niveau 200) qui servait d'unité de ces budgets. Le LOLF y a introduit
 une nouvelle assemblée fondée sur les mêmes (niveau de 100), les dépenses (niveau d'opération) et les actions (niveau de 1000), plus petites, au niveau de 30 en
 2011 (avec le plan d'opérations et le plan de niveau) dépendant structurellement du plan politique politique, de l'État en dépenses. Le LOLF a tenté de planifier nouvelles et accuser
 l'application des fonds/pour les budgets, en introduisant le niveau des budgets annuels et aux comptes structurels, dont l'usage doit être
 servi à la fois par les dépenses, comme le budget J.P. Corby de la région, le LOLF. Cette introduction de la structure budgétaire a été
 pour lui une mauvaise façon de l'opérer public, symbolisée par la création des dépenses annuelles de dépenses (niveau de 1000) ^{ou de 1000} auxquelles
 ajoutent les dépenses annuelles de dépenses au niveau de 1000, qui démontrent pour cela la présence des dépenses annuelles et des indicateurs qui
 permettraient d'en voir les résultats. Le LOLF a donc en fait une volonté de rendre les comptes, illustrée par la création des fonds de l'État
 par le biais des comptes plus à l'ordre 27.

À la suite de la fin de l'ambassade française, le LOLE a publié les lettres de remerciement des proches en matière d'émigration des (et) de France, par l'intermédiaire d'une presse "manipulée" dans la administration d'état (GP (only, de LOLE)). Elle utilise l'histoire tout ce talent par le moyen de la création de la commission d'expansion (AE) et de la commission de la politique (CP) ainsi que par la facilitation des voyages de la commission d'histoire d'histoire. Au sein de chaque programme, il y a des projets antérieurs où les dirigeants de ce type créent une forte motivation par les connaissances à développer les connaissances en politique, comme le montre le rapport Van der (1999). Cette identité se manifeste aussi par une plus grande latitude

1 / 16

RÉPONSE QUESTION N° 2. (suite)

limitée aux myriades de programmes. Ainsi, les crédits au sein de ce programme sont fragmentés, et l'ensemble des crédits de personnel qui ne peuvent être
affectés (ce fragment est appelé "maillon"). De plus, un mode nouveau de contrôle des dépenses par le Parlement public est mis en place: le Comité
Régional, qui fait des comptes de ce plus tarder. L'ensemble des opérations de l'ensemble, mais le plus important. Cette fragmentation des crédits s'explique
historiquement et s'explique d'une autre façon, plus ou moins par les raisons suivantes.
*
La vision de l'Etat par le LOLF (Loi sur l'Ordre Financier) (II).

L'objectif de l'ordonnance des crédits parlementaire et de contrôle de la dépense publique a été ainsi atteint. L'ordonnance publique a été augmentée de 60 points du PIB
depuis le début de la mise en œuvre de la LOLF (ordonnance de la loi sur l'Ordre Financier, 1991). De plus, la loi de l'ordonnance parlementaire a été
en 1991, la LOLF (1991) indique ainsi que le parlementaire a augmenté de 22 000 points de dépenses budgétaires chaque année.
De plus, il semble qu'il y a un nombre trop important d'opérations dans la PAP et RPP, compliquant la tâche parlementaire, bien qu'il y ait une augmentation de
dépense soit en 1991. La loi de l'ordonnance des dépenses, d'ailleurs, d'ailleurs et de son objectif a été ainsi atteinte (voir la loi sur l'ordonnance des
dépenses, 1991) indique ainsi que la mise en œuvre de la LOLF est assurée d'une façon de mieux
des opérations, qui sont au sein des crédits parlementaire. Cette ordonnance des opérations s'explique d'une manière différente de la correction des
dépenses publiques des opérations (voir la loi sur l'Ordre Financier, 1991) ainsi que d'un moyen de plus en plus important aux lois affectées (voir la
loi sur l'ordonnance des dépenses, 1991) qui font ainsi la loi sur les dépenses.

L'objectif de l'ordonnance des lois de finances, l'objectif de la loi sur l'ordonnance des dépenses, la LOLF (1991) indique ainsi que la culture
monétaire n'est pas la même, la dépense de personnel s'explique en fait de plus en plus. Ainsi, la fragmentation des crédits est d'un intérêt limité
en raison d'un fait: les crédits sont affectés par les programmes distincts par les lois sur l'ordonnance. De plus, l'ordonnance des crédits n'est
en fait d'ailleurs pour atteindre les objectifs de dépenses publiques, même les crédits à gérer de manière pluriannuelle
des crédits, même les crédits pour les dépenses annuelles.

En conclusion, la LOLF entendait se référer à l'Etat par le budget, en maintenant la loi de l'ordonnance parlementaire et en maintenant une
culture monétaire des lois de finances, dans un objectif de maîtrise des dépenses publiques. Force est de constater que si elle a été de nouveau
ordonnée, les deux lois de la LOLF (Loi sur l'Ordre Financier, 1991) ont été ainsi atteintes, même les crédits à gérer de manière pluriannuelle.

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

16/5/20

Concours ~~externe~~ d'administrateur.....Épreuve : ...~~ARE~~ portant sur l'économie et les finances publiques..... Session : 2021.....**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18/8/20

.10. / h..

RÉPONSE QUESTION N° 3

L'Office français des conjonctions économiques (OFCE), dans son bilan sur l'économie française en 2021 publié en septembre dernier, note une forte dégradation des comptes publics ainsi que la situation financière de la France se reflète sur tout le monde (saldo des transactions courantes), en raison de la crise de la Covid-19 et des conséquences sur l'économie et la consommation. Ces dégradations étant concomitantes, il est possible de s'interroger sur le lien qui peut exister entre ces deux évolutions?

Le dépit comme la note des transactions courantes en 2020 (2), les deux dégradações sont connexes (3).

2020 a été marquée par un dépit public historique, comme le souligne le rapport annuel de la commission des finances de l'Assemblée nationale dans son rapport sur le projet de loi de finances rectifié 2021 (novembre 2020). Le dépit est ainsi passé à 92,7 % du produit de la loi de finances pour l'année 2020 (mai 2021). Cette forte dégradation s'explique tout d'abord par l'impact négatif du PIB, qui conduit à une baisse mécanique de la part du dépit se reflète sur le PIB et dépit connexe. Elle s'explique aussi par une hausse importante du dépit en valeur - à 172 milliards soit un peu moins du double que pour l'année de la loi de finances initiale pour 2020, comme le rappelle le Cour des Comptes dans son rapport sur l'exécution budgétaire 2020. Cette hausse du dépit s'explique par une hausse des dépenses ainsi qu'une baisse des recettes de l'État, toutes deux dépendant fortement de la conjonction.

2020 a été plus encore marquée par une forte dégradation de la note des transactions courantes. Cette dégradation, soulignée par l'OFCE (2021), est tout d'abord expliquée par une dégradation importante de la balance commerciale, due à une baisse plus importante des exportations, en particulier dans le domaine de l'aéronautique, que des importations. L'OFCE souligne de plus la part de cette dégradation de la balance commerciale de la chute des activités économiques.

Il faut de plus souligner une dégradation de la situation des agents se reflète sur tout le monde, qui s'explique par une baisse des recettes de l'État, notamment à cause de la zone euro.

D'année 2020 tendra ainsi marquée par une hausse importante des dépenses publiques et une dégradation de la balance des transactions courantes, ce qui reflète la situation financière de la France et de la zone euro (4).

RÉPONSE QUESTION N° ... (suite)

La dégradation de la balance commerciale conduit tout d'abord à une dégradation du déficit public. L'arrêt des activités de tourisme ainsi que le ralentissement de l'activité industrielle ont entraîné le Produit intérieur brut (PIB 2021). De plus, l'interdiction de ces visiteurs a conduit à une baisse des recettes fiscales (il n'est pas possible de voter sur le territoire et l'absence de visiteurs) ainsi qu'à une baisse des dépenses dans ces secteurs, comme le souligne le Rapport d'étape des Comités Coeur de la dégradation d'urgence (2021). Le secteur touristique a subi également de fortes pertes à cause des reports et annulations de voyages frontaliers et locaux, des fermetures de musées et de l'économie locale. Le secteur aérospatial a subi également de fortes pertes de revenus ad-hoc tels que les coûts de maintenance et de réparation. Il faut également souligner la baisse des recettes de taxe minime sur les produits agricoles (TICPE, -6 milliards), qui a entraîné la balance commerciale.

Malgré et malgré les tentatives constantes, les deux États se sont vus par la dégradation des actifs - et notamment de l'Etat - le rapport des États du monde. Le besoin de financement en 2020 était de 30 milliards, 100 milliards de plus qu'en 2019. Cette dégradation de financement a été en fait couverte par des emprunts auprès d'opérateurs étrangers, bien que le Fonds de France en ait pris en charge une partie importante dans le cadre de programmes de soutien d'urgence de la Banque centrale européenne.

En conclusion, la 20 a été marquée par une dégradation constante du déficit public et des fonds des tentatives constantes. Les deux évolutions sont liées, pour la dégradation de la balance commerciale ainsi que la couverture du besoin de financement de l'Etat auprès d'opérateurs étrangers.

Nom de naissance :



Prénom :

Numéro
de placement :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

Concours ~~externe d'administrateur~~.....Épreuve : ~~QAC portant sur l'économie et les finances publiques~~..... Session : 2021.....**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Questions à réponse courte portant sur l'économie et les
finances publiques

(Durée : 4 heures - coeff. : 4)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

18.5 / 20

./k / k...

RÉPONSE QUESTION N° 4.

Dans son étude de 2019 « *Wages of the post, Work of the future* », David Autor analyse de manière rigoureuse l'évolution de l'emploi aux États-Unis depuis les années 1970, en analysant notamment la part de la polarisation du marché du travail et la place qui prennent les classes moyennes dans le mouvement. Son étude montre une polarisation marquée de l'emploi aux États-Unis, avec le déclin des emplois de routine et le regain d'importance de la valeur des services de la main-d'œuvre, ce qui explique grandement le déclin du chômage. Il est ainsi possible de demander quelle répartition des rôles de déclin et de croissance peuvent être attribués dans l'analyse du marché de l'emploi aux États-Unis depuis 1970?

Si le marché de l'emploi est polarisé, cela signifie que deux des deux côtés du marché aux États-Unis, en raison du progrès technique et de la concurrence internationale (1), le gain entre emplois qualifiés et emplois non qualifiés est important, ce qui peut conduire à une réduction de la demande pour les emplois non qualifiés (2).

L'emploi aux États-Unis, est ainsi fortement polarisé au sein du secteur privé. Cette polarisation s'explique tout d'abord par une forte hausse de l'emploi qualifié dans l'emploi total dans les années 1970 et 1980, passant de 3,0% en 1970 à 1980, puis de 5,0% d'augmentation, dont le total de l'emploi dans les années 1980 et 1990 est une hausse d'une part de 1,1% dans l'emploi total et de 2,0% dans l'emploi qualifié. La polarisation s'explique aussi par une forte baisse de l'emploi moyen et moyen qualifié, la part de la main-d'œuvre dans les emplois non qualifiés sur l'ensemble de la période, dans les proportions moyennes mais croissantes, qui la baisse de l'emploi qualifié (par exemple l'emploi intermédiaire à une faible part de l'ensemble de 1,1% dans les années 1980 et 1990) la part de l'emploi non qualifié dans l'emploi total est la plus importante dans la période, diminuant de moitié de 1,1% dans les années 1970 et 1980 et augmentant de moitié de 1,1% des années 1990.

Cette polarisation observée est expliquée par la libéralisation du marché du travail et du commerce international.

Helpman (2011) explique ainsi que l'impact de la baisse du salaire aux États-Unis des années 1970 et 1980 est dû à la baisse de l'emploi par le progrès technique, qui conduit à une forte polarisation du marché. Cette polarisation s'explique, comme le montre la graphique n°1, par un remplacement des emplois intermédiaires par des machines dans le secteur industriel.

Autor (2019) analyse par la part d'impact de la concurrence internationale et notamment de la concurrence chinoise dans l'emploi américain. La concurrence chinoise conduit selon lui à une forte polarisation par 3 canaux. Tout d'abord, par la délocalisation des activités de production, le fait d'être le travail le plus important pour les entreprises chinoises, qui entraîne une forte polarisation du secteur industriel de plus, la délocalisation des activités de production en Chine s'accompagne d'une forte baisse des coûts de production des entreprises chinoises et délocalisées aux États-Unis, qui augmente le besoin de l'emploi qualifié. Enfin, la délocalisation en Chine des activités industrielles peut

RÉPONSE QUESTION N° 4. (suite)

Conscience à la hausse des attentes, des salaires des femmes - qui influent tant le travail qualifié, que le travail

non qualifié - notamment dans le secteur des technologies ou des services à la personne.

Cette polarisation semble caractéristique, comme le système de quotas des institutions, dans le réseau d'enseignement. Bien que celui-ci semble se doter d'un

de plus en plus, et peut conduire à un arbitrage de différencier avec des effets sur le marché du travail.

La polarisation apparaît aussi être plus importante chez les personnes n'ayant pas obtenu d'un diplôme dans l'enseignement supérieur.

Le travail non qualifié dans le secteur des services des femmes a connu d'un côté de l'enseignement supérieur augmenté avec

les emplois plus rapidement que le fait de cet emploi non qualifié dans l'emploi total (augmentation de +3,5% entre 1970 et 2000

par exemple le non-diplômé des services contre une stabilité des emplois total). Et cela, le fait de l'emploi qualifié dans l'emploi total de cette catégorie

différence beaucoup plus faible que dans le reste de la population employée (moins de 1% d'augmentation contre plus de 4,1% dans la population de l'emploi total

des services 1970). Pour les diplômés des services, il faut souligner que l'augmentation du pourcentage de l'emploi qualifié augmente plus rapidement que

celui de l'emploi des non-diplômés des services (+2% dans les années 1970). Enfin, il convient de souligner que dans cette catégorie, en

fin de période, la chute du pourcentage de l'emploi non qualifié (4,1% de l'emploi total) est en hausse de l'emploi qualifié (moins -0,3% de l'emploi total).

Cette polarisation de l'emploi, particulièrement observable chez les non-diplômés des services, conduit par ailleurs à observer d'un

point de vue de différenciation, que les non-diplômés des services ont pu bénéficier de l'emploi qualifié, et cela, que fait

de plus en plus tend à occuper des emplois non qualifiés. Les diplômés, réduisant de fait la mobilité sociale. A cet égard

la baisse de l'emploi qualifié et la hausse de l'emploi non qualifié en fin de période pour les diplômés, le fait notamment pour la moitié

des États qui ont pu être le fait de la migration, démontrent un arbitrage de différenciation. Borjas et Doyle (2000) estiment que

réduisent la variance pour deux conditions: que la mobilité sociale soit faible dans le secteur et par le niveau de capital

est important. Ces deux conditions semblent caractéristiques pour les États-Unis, comme le montre l'analyse.

En conclusion, l'emploi semble être fortement polarisé aux États-Unis au cours des dernières décennies,

le fait d'employer par le rôle des services notamment dans le secteur technique. Cette polarisation semble particulièrement

liée à la structure de l'enseignement supérieur; les non-diplômés étant alors des emplois non qualifiés dans

que les diplômés profitent de la croissance de l'emploi qualifié. Cette polarisation peut conduire à un renforcement